Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 19 septembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Pierre Chabot, D. Fiasc.
Avocat principal
Hydro-Québec - Affaires juridiques
11e étage 800, boul.de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

OBJET : Suivi de la décision D-2025-071 et prochaines étapes pour la demande d'adoption de la norme FAC-002-4 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)

Cher confrère,

La présente fait suite à votre lettre de ce jour par laquelle le Coordonnateur demande à la Régie de l'énergie (la Régie) un délai pour compléter son dossier et déposer éventuellement sa nouvelle demande, dans le cadre du suivi susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie autorise le Coordonnateur à déposer sa demande **au plus tard le 10 octobre 2025 à 16 h.**

Par ailleurs, dans votre correspondance d'aujourd'hui, vous faites référence à une lettre de la Régie du 5 septembre dernier. Or, la Régie n'a transmis aucune lettre le 5 septembre.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Carolina Rinfret

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

CR/ml

500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca